

À Villetaneuse, le SMIREC inaugure une nouvelle centrale géothermale et un nouveau réseau de chaleur, déployé sur les villes d'Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine (commune déléguée de Saint Denis) et Villetaneuse.

Ce jeudi 11 décembre, le SMIREC (Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique) inaugure la centrale géothermale de Villetaneuse, en présence de Julien Charles, Préfet de la Seine-Saint-Denis, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France, Mathieu Hanotin, Maire de Saint-Denis et Président de Plaine Commune, Dieunor Excellent, Maire de Villetaneuse, Hervé Chevreau, Maire d'Épinay-sur-Seine, Michel Fourcade, Maire délégué à Pierrefitte-sur-Seine, Laurent Monnet, Président du SMIREC et Amélie Renaud, Directrice régionale ADEME

Cette installation marque une étape décisive pour la transition énergétique du territoire, et se distingue par un choix structurant : la gestion du réseau en régie publique.

Une centrale au cœur d'un réseau 100% public, 67% renouvelable

Implantée entre l'Université Paris Nord Sorbonne et la rue Pablo Neruda, la nouvelle centrale utilise l'énergie d'un doublet géothermique au Dogger qui alimente un réseau de canalisations qui représentera à terme de 18,5 km et près de 70 sous-stations. Elle permet l'alimentation d'environ 10 000 équivalents-logements (bâtiments des bailleurs sociaux, copropriétés, équipements publics, dont l'Université de Villetaneuse), à plus de 67 % en chaleur locale et renouvelable. Une chaufferie gaz permet d'assurer le complément de fourniture de chaleur par périodes de froid.

Le projet représente un investissement de 63,5 M€, dont 26,7 M€ de subventions du Fonds Chaleur ADEME et de la Région Île-de-France.

Un choix politique : la régie publique pour maîtriser le prix et la qualité du service

Ce choix stratégique affirme la volonté des élus de garantir une gouvernance publique forte, au service des usagers du chauffage urbain.

« Le choix de la régie publique est un acte politique. C'est la garantie d'une énergie stable, renouvelable et accessible à toutes et tous. Ce modèle nous permet de maîtriser les coûts, d'anticiper les évolutions techniques et de construire une transition énergétique juste, qui protège les habitants de la volatilité des énergies fossiles. » souligne Laurent Monnet, Président du SMIREC.

Cette gouvernance publique intégrale renforce la souveraineté énergétique du territoire et permet d'inscrire le réseau dans une trajectoire durable à long terme.

Un projet au service du territoire et de ses habitants

La mise en service de cette centrale s'inscrit pleinement dans la trajectoire fixée par Plaine Commune avec le Plan Climat Air Énergie Territorial.

En seulement trois ans, ce projet a été rendu possible par le volontarisme et la coopération active des trois villes et de ses élus ainsi que par l'engagement déterminant des collectivités et des bailleurs, mobilisés pour accélérer la transition énergétique du territoire et déployer ce nouveau réseau.

La centrale de Villetaneuse est un moteur important du développement des énergies renouvelables locales,

avec un potentiel de production de 55 000 MWh par an issus de la géothermie profonde associée aux pompes à chaleur. Elle contribue à réduire les émissions de CO₂ de 9 000 tonnes par an et accompagne la montée en puissance du réseau de chaleur du SMIREC, désormais l'un des plus importants d'Île-de-France.

« *Cette centrale est bien plus qu'un site technique. C'est un symbole de la transition écologique que nous voulons mener ici, à Villetaneuse. Elle représente un investissement pour notre avenir, pour nos habitants et pour les générations à venir.* » rappelle Djeunor Excellent, Maire de Villetaneuse.

Les perspectives du SMIREC à l'horizon 2030 :

2e réseau d'Île-de-France, le SMIREC dessert aujourd'hui 85 000 équivalents logements sur les communes de Saint-Denis, La Courneuve, Stains, Pierrefitte-sur-Seine (commune déléguée de Saint Denis), L'Île-Saint-Denis, Aubervilliers, Épinay-sur-Seine et Villetaneuse. Le syndicat souhaite amplifier le développement d'une production de chaleur et de froid renouvelable et locale à l'échelle du territoire, en raccordant des bâtiments existants actuellement chauffés au fuel ou au gaz mais aussi bien sûr en alimentant les nouvelles constructions, pour répondre à l'ambition environnementale de Plaine Commune tout en mettant les populations à l'abri de la volatilité des énergies fossiles traditionnelles.

Collectivités et bailleurs sont associés pour conjuguer leurs actions au service de l'extension du réseau, les moyens de production ont connu des transformations importantes pour augmenter les énergies renouvelables, géothermie profonde et biomasse, dont la part dans le mix énergétique est passée de 2% à 65% en 15 ans.

Le SMIREC met en œuvre depuis plus de 15 ans le verdissement de son réseau de chaleur pour atteindre un taux d'ENR de 75% d'ici 2050, prenant en compte les futurs développements.

Ses ambitions permettent de répondre aux objectifs de la politique de transition énergétique de Plaine Commune dans le domaine des énergie renouvelables :

- Réduire les consommations d'énergie finale de 20 % à horizon 2030, et de 40 % à horizon 2050 sur la base des consommations de 2005
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de – 40 % d'ici 2030 et de – 75 % d'ici 2050, sur la base des émissions de 2005.
- Atteindre 10 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire à horizon 2030 ; et 30 % de l'énergie consommée d'origine renouvelable à horizon 2050

Contacts Presse :

SMIREC / Agence Ekno

Justine Rateau – justine.rateau@ekno.fr - 07.75.28.40.76

Sophie Rousset – sophie.rousset@ekno.fr - 06.83.76.80.93

À propos de PLAINE COMMUNE

Plaine Commune est un Établissement public territorial (EPT) qui regroupe 9 villes au nord de Paris. Elles sont fédérées autour d'un projet commun, sur un espace qui connaît des mutations inédites en région parisienne.

Pour faire face aux défis du XXI^e siècle, Plaine Commune intègre l'écologie urbaine dans l'ensemble de ses politiques et projets territoriaux. L'objectif de Plaine Commune est notamment d'assurer le service public de production et de distribution de chaleur sur les communes du territoire. Elles se sont associées pour conjuguer leurs actions au service de l'extension d'un réseau qui est aujourd'hui le 2e d'Île-de-France, porté par une dynamique d'aménagement urbain sans précédent. Plaine Commune oblige depuis 2021 les nouveaux bâtiments à se raccorder au réseau public, afin que le territoire bénéficie de ses productions constantes, à des prix variant très peu.

À propos du SMIREC

Le Syndicat Mixte des Réseau d'Energie Calorifique est un syndicat de chauffage urbain qui exerce le service public de production et distribution de chaleur et de froid sur les territoires de Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Saint-Denis et sa commune déléguée Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse aux côtés des offices d'habitation Plaine Commune Habitat et Seine-Saint-Denis Habitat et de l'EPT Plaine Commune. Le SMIREC fournit du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à 85 000 équivalents logements. Il s'agit du 2e réseau de chaleur d'Île-de-France.

À propos de la Région Île-de-France

La Région Île-de-France s'est fixé des objectifs très ambitieux de multiplication par 4 de la production d'Énergies Renouvelables sur son territoire d'ici 2050. Pour ce faire, elle intervient auprès de tous les acteurs et met en place différents leviers en fonction du type d'énergie. Pour le développement de la géothermie, la Région a mis en place un fonds de garantie et des aides à l'investissement.

La Région Île-de-France est le premier gisement géothermique français, et la première région de France en termes de valorisation de géothermie à travers les réseaux, avec 1 820 GWh de chaleur géothermale valorisée, soit 87% de la production française. Depuis 2016, la Région a subventionné 238 projets de chaleur et de froid renouvelable (travaux et études) pour un montant total de près de 130 millions d'euros. Pour la seule année 2023, ce ne sont pas moins de 49 projets qui ont été subventionnés à hauteur de 28 millions d'euros.

La Région Île-de-France joue un rôle moteur pour l'emploi et la croissance française, tant par son poids économique que par son

rayonnement. Première région économique d'Europe et la troisième au monde, derrière Tokyo et New York, l'Île-de-France est un territoire d'innovation, qui concentre 40% des activités de R&D de l'Hexagone, et qui bénéficie d'une attractivité internationale. La Région Île-de-France agit dans la plupart des domaines qui concernent le quotidien des 12 millions de Franciliens : les transports, mais aussi les lycées, le développement économique, l'environnement etc. Sur un espace qui couvre 2% du territoire français mais rassemble 18% de sa population et près de 30% du PIB national, la Région mène une politique d'aménagement qui place l'environnement au cœur de ses priorités et mobilise ainsi 10 milliards d'euros sur cette thématique.

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économie en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. ademe.fr/direction-regionale/ile-de-france/